

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2012

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 2 mars 2012, à 20h45, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la réunion tenue le 13 janvier et pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil donne un avis favorable au projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pont du Gard qui intègre la commune de Domazan.

PROJET DE BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de l'ouverture de l'Impasse du Château, l'idée d'utiliser les bâtiments résiduels pour accueillir une bibliothèque plus spacieuse a été lancée.

Une étude de faisabilité a été confiée au Cabinet d'architectes N.D'ARTIGUES.

Une réunion de travail a été organisée avec le responsable de la lecture au Conseil Général et les responsables de la bibliothèque afin de mieux préciser leurs besoins.

AMÉNAGEMENT IMMEUBLE DE LA POSTE

Le Conseil décide de rénover l'ancien immeuble de la Poste pour en faire un logement.

Il charge le Cabinet d'architectes COUTTON de nous proposer un projet.

ÉCOLE

L'ouverture d'une quatrième classe à la prochaine rentrée scolaire est confirmée. Une réunion de travail déterminera les aménagements à effectuer.

Concernant les problèmes de chauffage et d'isolation qui ont été constatés, le Conseil décide de confier une mission de Maîtrise d'œuvre au Cabinet CETEX, qui a fait la proposition financière la plus intéressante.

DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS

L.DONNET présente au Conseil le projet définitif de dénomination des rues et numérotation des habitations. Le Conseil le valide ainsi que le type de plaque qui sera fourni à chaque maison.

Le Conseil s'interroge sur les modalités de pose de ces plaques.

CHEMIN DES BOHÉMIENNES

Informé du projet de vente d'un terrain appartenant à M. et Mme VALERIAN, Chemin des Bohémiennes, le Conseil décide d'exercer la réserve de propriété dont il dispose en vue de l'élargissement de ce chemin.

Il décide également de faire réaliser une pré-étude d'aménagement.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil constate que la collecte des déchets ménagers ne donne pas satisfaction tant par la durée de présence des sacs et bacs sur la voie publique que sur les conséquences en matière de propreté du village.

Il est décidé de se pencher sur le problème.

COLUMBARIUM

Le Conseil municipal valide la proposition faite par le groupe de travail chargé de la réalisation d'un columbarium. Celui-ci sera réalisé en pierre et installé à gauche de l'entrée du cimetière.

DÉLÉGATIONS

Afin d'éviter les problèmes en cas de recours administratif le Conseil décide de formaliser, par une délibération globale, les diverses délégations qu'il consent au Maire.